



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Russie

Question écrite n° 15190

## Texte de la question

M. Jean-Marie Aubron attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la campagne menée par Amnesty International concernant le respect des droits fondamentaux de l'homme dans la Fédération de Russie. Dans le cadre de cette campagne, Amnesty International dénonce les violations très graves aux droits de l'homme perpétrées dans ce pays, souvent avec l'assentiment du pouvoir politique. Tout d'abord, l'action des forces russes qui se sont rendues coupables de nombreuses et graves violations envers les Tchétchènes victimes d'exécutions extrajudiciaires, de disparitions, d'actes de torture et de viols. Ensuite, la situation des femmes victimes de violences au sein de leur foyer et sans recours légaux à leur disposition pour les protéger. Les conditions de vie des mineurs incarcérés, souvent victimes de mauvais traitements, voire de torture et vivant dans des conditions d'insalubrité manifestes. Enfin, les agressions physiques et verbales, à caractère raciste, subies par les minorités ethniques ou les personnes d'origine étrangère. C'est pourquoi il serait souhaitable que la France, dans le cadre de la Commission des droits de l'homme, qui siège à Genève, soit à l'origine d'une résolution forte condamnant la Fédération de Russie pour ces violations des droits fondamentaux, en particulier sur la situation en Tchétchénie. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont ses intentions sur ce dossier.

## Texte de la réponse

La France rappelle régulièrement aux autorités russes, y compris au plus haut niveau, sa préoccupation concernant la situation en Tchétchénie, notamment sur le plan humanitaire et au regard du respect des droits de l'homme. Le sujet a ainsi été évoqué par le Président de la République lors de la visite d'Etat du Président Poutine le 10 février dernier à Paris. Elle est convaincue que ce conflit, qui fait payer un lourd tribut aux populations civiles, ne pourra être durablement résolu que par une solution politique. Elle a marqué son espoir que le référendum du 23 mars dernier puisse constituer la première étape d'un processus politique et qu'il ouvrira la voie à un retour à la paix civile et à la réconciliation en Tchétchénie. Elle a noté les orientations tracées par le Président Poutine dans son discours du 16 mars dernier : large autonomie, promotion de la loi, projet d'amnistie, reconnaissance des épreuves traversées par le peuple tchétchène et des responsabilités d'autorités fédérales. Elle attend la mise en oeuvre de ces orientations. Dans ce contexte, la France insiste sur l'importance, pour le processus de stabilisation de la Tchétchénie, que les organisations internationales, les ONG et les médias puissent y travailler en toute sécurité. Le ministre des affaires étrangères a fait part à son homologue russe, à plusieurs reprises, de nos regrets devant la fermeture du groupe d'assistance de l'OSCE et du souhait de la France qu'une présence permanente de cette organisation puisse être rétablie. S'agissant de la session annuelle de la commission des droits de l'homme des Nations unies, l'Union européenne a déposé - en accord avec tous ses pays membres - un projet de résolution. Celui-ci demandait aux autorités russes de prendre rapidement toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme aux violations des droits de l'homme ainsi que du droit international humanitaire ; il les engageait à poursuivre et juger les auteurs présumés d'exactions. Ce texte demandait également le respect du principe du retour volontaire des personnes déplacées et l'adoption de toutes les mesures nécessaires pour assurer l'accès en toute sécurité des organisations

internationales, des ONG et des médias en Tchétchénie. La France regrette que la commission des droits de l'homme n'ait pas adopté cette résolution. Elle continuera pour sa part à faire valoir sa position concernant la situation en Tchétchénie.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marie Aubron](#)

**Circonscription :** Moselle (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15190

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 mars 2003, page 2313

**Réponse publiée le :** 9 juin 2003, page 4452